

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres  
du Bureau Communautaire**  
**Titulaires** : 27  
**Membres présents** : 19  
**Membres représentés** : 0  
**Votants** : 19  
**Date de la convocation**  
9 MAI 2023

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUINZE MAI à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RIHET Anne,  
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, CHANTRELLE Brice,

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs LESCUREUX André, VERONT Fabrice, VAN OOTEGHEM J. Michel, CAPELLE Hubert, WABLE Vincent, LEVASSEUR Roger, BEAUMONT Joël,

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne,  
Messieurs DURAND Pierre, DUTILLEUX Olivier, TOURNIQUET Gautier, DELANAUD Stéphane

**OBJET : FONDS DE CONCOURS VOIRIE – PROGRAMME 2023 (1ere partie)**

**Rapport de M. Michel VAN DE VELDE, Vice-Président Voirie**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5214-16V,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020 portant statuts de la Communauté de communes Avre Luce Noye,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de Voirie,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, relative au Règlement Fonds de concours Voirie,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020, relative notamment aux délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021, relative à l'avenant n° 1 au Règlement de fonds de concours Voirie,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 4 novembre 2021 relative à l'avenant n° 2 au Règlement de fonds de concours Voirie,*

Sur propositions de la commission voirie qui s'est réunie le 17 avril 2023,

Considérant le montant des crédits ouverts au BP 2023 : 150 000 €,

5 communes de la CCALN : Rouvrel, Berteaucourt-lès-Thennes, Domart-sur-la-Luce, Villers-aux-Erables et Le Plessier-Rozainvillers ont déposé dans le délai imparti un dossier complet, recevable et éligible au fonds de concours Voirie (montants détaillés en PJ).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau co

- Entérine la 1ere partie du programme 2023 des fonds de concours Voirie détaillé en annexe, portant sur un montant total de 31 583.32 €,
- Prend acte que les montants correspondants sont inscrits au BP 2023,
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président Voirie à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

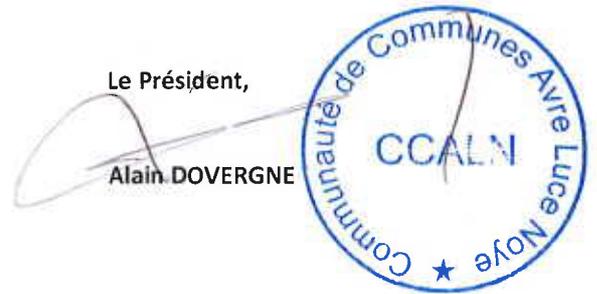
Fait et délibéré, le 15 mai 2023  
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 16/05/2023

Affiché le 16/05/2023

Le Président,

Alain DOVERGNE



## Demandes de Fonds de Concours voirie 2023 – 1<sup>ère</sup> partie

	Nom de la commune	Fonds de concours restant	Description travaux	Estimation financière des travaux HT	%	Délibération commune (date)	Dépôt dossier complet (date)	Montant du fonds de concours accordé	Solde FdC
1	ROUVREL	6 581,00 €	Aménagement traversée agglo RD 134	43 417,94 €	30%	27/06/2022	09/02/2023	6 581,00 €	- €
2	BERTEAUCOURT-LES-THENNES	15 157,97 €	Aménagements sécuritaires rue Victor Hugo	29 436,02 €	30%	25/11/2022	17/02/2023	8 830,81 €	6 327,16 €
3	DOMART-SUR-LA-LUCE	20 950,00 €	Travaux chemin du tour de ville	35 589,21 €	30%	14/02/2023	23/02/2023	10 676,76 €	10 273,24 €
4	VILLERS-AUX-ERABLES	1 813,50 €	Stationnements rue du château	5 432,38 €	35%	06/03/2023	04/04/2023	1 813,50 €	- €
5	LE PLESSIER-ROZAINVILLERS	3 681,25 €	Aménagement carrefour RD 54 et RD 137	98 368,26 €	25%	02/03/2023	04/04/2023	3 681,25 €	- €
Total 1 :								31 583,32 €	

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 080-200070969-20230515-2023\_1505\_05-DE



Alain DAVERONE

Président

le 15/05/2023

Ailly s/Noye